

COMITE SYNDICAL PROCÈS-VERBAL

- SÉANCE DU 23 JUILLET 2025 A 18 HEURES 30 -
SIEGE DU SYNDICAT – SAUSHEIM

Sur convocation du 18 juillet 2025 et sous la présidence de M. Pierre LOGEL, président, le comité du syndicat de communes de l'île Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 25 juin 2025 à 18 heures 30, en son siège de Sausheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs, Rachel **BAECHTEL**, Yves **BLONDE**, Michel **BOBIN**, Christian **FRANTZ**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, Dominique **HABIG**, André **HABY**, Francis **HOMATTER**, Denis **LIGIBEL**, Pierre **LOGEL**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Marie-Madeleine **STIMPL**.

Absents excusés et non représentés :

Monsieur Patrick **DELUNSCH**
Madame Catherine **MATHIEU-BECHT**
Monsieur Loïc **RICHARD**

Absents non excusés :

Monsieur Aurélien **AMM**

Ont donné procuration :

Monsieur Pierre **FISCHESSER** à Monsieur Maurice **GUTH**
Monsieur Gilbert **FUCHS** à Madame Marie-Madeleine **STIMPL**
Monsieur Alain **SCHIRCK** à Monsieur Yves **BLONDE**
Monsieur Claude **SCHULLER** à Monsieur Christian **FRANTZ**

Assistaient à la séance :

- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Anthony **THIEBO**, directeur des services techniques
- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

Monsieur Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 juin 2025
2. Participation à la création d'un plan de corps de rue simplifié (PCRS) à l'initiative de Territoire d'Energie Alsace – participation du SCIN au projet et création du comité de pilotage – approbation de principe
3. Délégations du comité syndical au président – complément à la délibération du 22 juillet 2020
4. Assurance dommages aux biens et risques annexes – avenant au marché Groupama – autorisation de signer
5. Décision modificative n° 3
6. Modification du tableau de définition des règles de calcul des amortissements
7. Modification du tableau des emplois permanents
8. Recrutement d'un technicien graphiste mutualisé aux bureaux d'études voirie et bâtiment
9. Opération n° 32208 : Sausheim – extension du poste de police municipale – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et d'entreprendre les démarches nécessaires à l'attribution de subventions
10. Opération n° 32208 : Sausheim – extension du poste de police municipale – avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer
11. Opération n° 12403 : Battenheim – installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la salle festive et culturelle – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et d'entreprendre les démarches nécessaires à l'attribution de subventions
12. Opération n° 22401 : Baldersheim – remplacement de la main courante du stade de football – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux – autorisation de signer
13. Opération n° 72504 : Riedisheim- programme 2025 de renouvellement des installations d'éclairage public – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et d'entreprendre les démarches nécessaires à l'attribution de subventions
14. Divers

Monsieur Pierre LOGEL, président, ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, les services du syndicat, ainsi que le représentant de la presse.

Après avoir fait circuler la liste de présence pour prise en compte des procurations et visa, il passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

POINT N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2025

Le procès-verbal du comité syndical du 25 juin 2025 a été **transmis par voie électronique** à l'ensemble des délégués et, parallèlement, mis à leur disposition sur Teams, le **26 juin 2025**.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, préalablement à la séance, M. le président propose au comité syndical de l'approuver.

-oOo-



Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 25 juin 2025.

POINT N° 2 : PARTICIPATION A LA CREATION D'UN PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (PCRS) A L'INITIATIVE DE TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE – PARTICIPATION DU SCIN AU PROJET ET CREATION DU COMITE DE PILOTAGE – APPROBATION DE PRINCIPE

Le syndicat de communes de l'île Napoléon a été convié par Territoire d'Energie Alsace (TEA), le 26 juin dernier, à une réunion de présentation d'un projet de création d'un plan de corps de rue simplifié (PCRS) et sa mise à jour à l'échelle du territoire haut-rhinois ainsi que des collectivités limitrophes le souhaitant.

Cette réunion de travail a permis de confirmer la volonté de Territoire d'Energie Alsace d'intégrer toutes les parties prenantes du territoire à cette opération, au premier rang desquelles les EPCL

Par courrier du 9 juillet dernier, le président de TEA et les deux élus référents de cette opération, ont ainsi convié le SCIN à faire partie des partenaires de ce projet.

A ce stade, il s'agit uniquement d'un accord de principe en vue de la création du comité de pilotage (COFIL) de cette opération.

Des conventions ultérieures permettront de définir les modalités de participation de chaque collectivité si ces dernières valident un accord définitif.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide de participer au projet initié par TEA pour la mise en œuvre d'un plan de corps de rue simplifié (PCRS) à l'échelle du territoire haut-rhinois ;**
- **Approuve la création du comité de pilotage (COFIL) de cette opération.**

POINT N° 3 : DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT – COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 22 JUILLET 2020

Par délibération du 22 juillet 2020, le comité syndical avait accordé au président délégation pour :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, de services et de travaux d'un montant inférieur ou égal à 90 000,00 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants.



2. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
3. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 20 000,00 €.
4. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
5. Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui.
6. Régler les conséquences dommageables des évènements de toute nature dans lesquels la responsabilité du syndicat est engagée.
7. Signer toutes conventions et procès-verbaux de mise à disposition de biens meubles et immeubles entrant dans le cadre des compétences du SCIN et notamment, de la compétence « bâtiment » visée à l'article 2.1 de ses statuts.
8. Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, pour les opérations dont le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ses compétences ou par voie de délégation.

Les formalités administratives de fin de chantier, notamment les opérations préalables à la réception ainsi que celles relatives aux réceptions proprement dites, nécessitent qu'il (ou son représentant nommément désigné par voie d'arrêté) ait délégation du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de compléter la liste des délégations attribuées au président par celle lui permettant de « représenter le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice ».

POINT N° 4 : ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES – AVENANT AU MARCHÉ GROUPAMA – AUTORISATION DE SIGNER

En séance du 26 octobre 2022, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec la société Groupama le contrat d'assurance dommages aux biens et risques annexes.

Groupama est actuellement confrontée à une situation de déséquilibre technique, en raison d'une aggravation des sinistres sur l'ensemble des collectivités.

Les risques étant mutualisés entre toutes les collectivités, tout en tenant compte de l'exposition de chacune aux divers aléas (risques naturels, typologie des bâtiments, zone géographique, etc.), le contrat du SCIN est impacté.

Cet impact se traduit par une majoration tarifaire à la prochaine échéance (1^{er} janvier 2026) de 50 %, hors mouvements liés au patrimoine.



GARANTIES	TAUX HT	BASE DE TARIF	PRIME INITIALE HT	PRIME HT APRES MAJORATION
Dommages aux biens	FORFAIT	1 207 m ²	600,00 €	900,00 €

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte de la majoration de 50 % de la prime d'assurance « dommages aux biens et risques annexes » à l'échéance du 1^{er} janvier 2026 ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer l'avenant s'y rapportant**

POINT N° 5 : DECISION MODIFICATIVE N° 3

Conformément aux termes de la convention de groupement de commande signée avec Territoire d'Energie Alsace et la société Enedis le 25 juin 2021 pour la mise en souterrain des réseaux basse tension dans la rue de la Délivrance et la rue Roosevelt à Habsheim, le syndicat doit s'acquitter, pour le compte de cette dernière, d'une participation correspondant à 60 % du montant des travaux, le solde étant pris en charge directement par Enedis.

La liquidation du titre exécutoire de 68 183,63 € émis par la paierie de la collectivité européenne d'Alsace pour le compte de TEA, nécessite d'inscrire les crédits correspondants à l'article 2041582 du budget 2025.

DECISION MODIFICATIVE N° 3

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLE		LIBELLE	MONTANT BP 2025 + DM1 + DM2	MOUVEMENTS		MONTANT APRES DM2
	DEPENSES	RECETTES			DEBIT	CREDIT	
042	6811		DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	314 140,25 €	2 272,79 €		316 413,04 €
023	023		VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 107 591,21 €		2 272,79 €	6 105 318,42 €
TOTAL DES MOUVEMENTS					2 272,79 €	2 272,79 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLE		LIBELLE	MONTANT BP 2025 + DM1 + DM2	MOUVEMENTS		MONTANT APRES DM2
	DEPENSES	RECETTES			DEBIT	CREDIT	
021		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 107 591,21 €	2 272,79 €		6 105 318,42 €
040		28041582	AMORTISSEMENT : AUTRES GROUPEMENTS ET COLLECTIVITES A STATUT PARTICULIER	- €		2 272,79 €	2 272,79 €
204	2041582		AUTRES GROUPEMENTS ET COLLECTIVITES A STATUT PARTICULIER	0,00 €	68 183,63 €		68 183,63 €
TOTAL DES MOUVEMENTS					70 456,42 €	2 272,79 €	



Le déséquilibre constaté en section d'investissement au titre de la présente décision modificative est compensé par l'excédent de recettes résultant de l'adoption du budget primitif 2025, ladite section ayant été votée en suréquilibre pour un montant de 6 549 617,56 €, .

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'écriture de décision modificative telle que ci-avant détaillée ;**
- **Autorise M. le président à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

POINT N° 6 : MODIFICATION DU TABLEAU DE DEFINITION DES REGLES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS

L'adoption de la décision modificative n° 3 impose d'adjoindre une ligne supplémentaire au tableau d'amortissement approuvé par délibération du 26 mars 2025 :

<u>Imputation</u>	<u>Catégorie d'immobilisation</u>	<u>Durée</u>
2041582	Subventions autres groupements et collectivités à statut particulier : bâtiments et installations	30 ans

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'ajout de la catégorie d'immobilisation incorporelle ci-dessus détaillée, au tableau des amortissements 2025.

POINT N° 7 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le service ressources humaines de notre syndicat a, jusqu'à récemment, reposé sur une seule personne en charge de l'ensemble des missions RH. Depuis le début de l'année, cet agent est placé en arrêt maladie. Cette organisation « rudimentaire » et la vacance de poste qui s'en est suivie, ont profondément désorganisé le service, au point qu'il ne remplit plus aujourd'hui ses missions essentielles.

Pour faire face aux urgences (gestion des paies, arrêts, accompagnement des procédures, etc.), la directrice générale adjointe assure actuellement une mission de suppléance, en parallèle de ses propres responsabilités. Ce fonctionnement transitoire,



bien que salubre, ne peut être maintenu sans mettre en péril l'ensemble de l'organisation interne du syndicat.

Aussi et afin de :

- Restaurer la capacité fonctionnelle du service RH à court et moyen terme ;
- Structurer durablement l'organisation RH, dans un contexte de mutualisation progressive avec les communes membres ;
- Répondre aux obligations réglementaires croissantes imposées aux collectivités locales en matière de gestion des agents ;

il est proposé de recruter deux gestionnaires RH : un agent titulaire et un agent contractuel (CDD d'une année renouvelable).

Le recours à ces deux recrutements se justifie par l'importante complexité et la très grande variété des missions d'un service RH au sein d'une collectivité :

1. Gestion administrative du personnel

- Élaboration et suivi des actes administratifs (arrêtés de recrutement, avancement, temps de travail, discipline, etc.) ;
- Tenue et mise à jour des dossiers agents ;
- Gestion des positions statutaires ;
- Gestion des visites médicales.

2. Gestion de la paie

- Collecte, saisie et contrôle des éléments variables ;
- Établissement et transmission des mandats ;
- Veille réglementaire ;
- Liens avec le comptable public.

3. Gestion des carrières et du statut

- Suivi des avancements d'échelon et de grade ;
- Application des règles statutaires ;
- Préparation des CAP / CST ;
- Gestion des concours, intégrations, détachements ;
- Gestion des dossiers de retraite.

4. Gestion du plan de formation

- Elaboration et suivi du plan de formation ;
- Organisation logistique ;
- Lien avec le CNFPT ;
- Suivi budgétaire.

5. Prévention et santé au travail

- Suivi des accidents de service/maladies professionnelles ;
- Relations avec le service de prévention ;
- Suivi des RPS et aménagements de poste.

6. Dialogue social

- Organisation des réunions du CST ;
- Suivi des élections professionnelles ;
- Préparation des dossiers de consultation.



7. Suivi des temps de travail et des absences

- Outils de gestion du temps ;
- Vérification des droits à congés, RTT, CET ;
- Équité et harmonisation des pratiques.

8. Elaboration budgétaire et prospective RH

- Participation à la préparation budgétaire
- Suivi des dépenses RH
- Tableaux de bord RH et analyses

9. Appui juridique

- Veille statutaire et réglementaire
- Conseil aux élus et responsables RH des communes
- Gestion des contentieux éventuels

10. Numérisation et dématérialisation de l'ensemble des dossiers RH

A ces missions internes, se greffe également le projet de mutualiser au bénéfice des communes membres qui en feraient la demande, des missions – ponctuelles ou plus pérennes, selon la volonté exprimée – portant par exemple sur la gestion administrative du personnel et/ou de la paie, l'appui juridique...

Les enjeux de cette réorganisation sont multiples :

- Continuité et qualité du service public ;
- Sécurisation juridique des procédures et des décisions ;
- Transition numérique : la dématérialisation des dossiers RH constitue une avancée majeure pour la sécurisation, la traçabilité et l'accessibilité des informations. Elle nécessite toutefois des moyens humains pour traiter les volumes de documents existants, organiser leur classement numérique, et instaurer des procédures conformes aux exigences réglementaires (RGPD, CNIL, archivage public) ;
- Montée en puissance de la mutualisation

Le renforcement du service RH par l'embauche du binôme pressenti permettrait d'opérer une remise à niveau rapide des processus RH internes, de consolider et de stabiliser le service à moyen terme, tout en actionnant un levier de développement du service mutualisé au profit des communes membres.

Le recrutement de l'agent titulaire nécessite la création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :



- **Valide le principe de réorganisation du service ressources humaines du syndicat à travers le recrutement d'un agent titulaire et d'un agent contractuel pour une durée d'un an ;**
- **Décide de fixer en conséquence et tel que figurant en annexe, le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité, avec effet au 31 juillet 2025 ;**
- **Autorise M. le président à procéder à la déclaration de création de poste y afférente, aux déclarations de vacances nécessaires et à prendre toutes dispositions relatives aux nominations ad hoc à compter du 1^{er} août 2025.**

POINT N° 8 : RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN GRAPHISTE MUTUALISE AUX BUREAUX D'ETUDES VOIRIE ET BATIMENT

Le syndicat intervient en assistance à maîtrise d'ouvrage et en maîtrise d'œuvre pour le compte de ses communes membres dans les domaines de la voirie, de l'aménagement d'espaces publics, de la construction et de la réhabilitation de bâtiments publics.

Dans un contexte d'augmentation des exigences réglementaires, environnementales et qualitatives, la production d'éléments graphiques pédagogiques, compréhensifs et vendeurs ainsi que la qualité des études réalisées devient un enjeu majeur, tant pour la bonne conduite des projets que pour l'image du syndicat.

Par ailleurs, les statuts du syndicat autorisent son intervention, par voie de conventions, pour des collectivités extérieures à son périmètre. Cette capacité d'ouverture constitue un levier pour diversifier ses ressources et réduire les contributions financières de ses membres.

Dans cette perspective, et afin d'asseoir son ancrage territorial, sans pour autant délaisser son objectif principal, qui reste de servir en priorité ses communes membres, le syndicat envisage, à titre accessoire, de soumissionner à des appels d'offres de maîtrise d'œuvre, notamment en voirie, et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le domaine des bâtiments.

Dans cet esprit, le recrutement d'un(e) graphiste mutualisé(e) au service des deux bureaux d'études répondrait à plusieurs objectifs stratégiques :

1. Améliorer la qualité des rendus d'études et des supports de projet

- Uniformisation des livrables à travers la création d'une charte graphique (rapports, notices, schémas, coupes, présentations, fiches techniques...), garantissant une cohérence graphique et une lisibilité professionnelle.
- Création de visuels de synthèse (infographies, plans annotés, rendus 3D, simulations d'aménagement, photomontages) facilitant la compréhension des enjeux pour les élus, les services techniques et la population.
- Valorisation des projets dans le cadre des réunions publiques ou des présentations aux élus, ainsi que dans le cadre des démarches de subventionnement (FNADT, DETR, DSIL, ADEME, agence de l'eau, etc.).
- Production d'éléments graphiques pouvant servir d'outils de communication auprès des administrés.



- Donner une place plus importante au paysage dans nos aménagements (intégrations paysagères, îlots de fraîcheur...). Il s'agit d'une attente forte, qui s'inscrit dans l'air du temps et à laquelle les partenaires financeurs sont de plus en plus sensibles.
- L'infographie n'est pas seulement une compétence, c'est un outil devenu indispensable dans un monde en pleine mutation numérique.

2. Générer des économies d'échelle et des recettes nouvelles

a. Economies internes (immédiat)

- Réduction du temps passé par les agents techniques sur des tâches de mise en page ou de création visuelle.
- Moins de recours à des prestataires externes pour la création de visuels, documents d'affichage ou plans spécifiques.
- Meilleure efficacité dans les échanges avec les collectivités et partenaires grâce à des supports visuels standardisés.
- Meilleure lisibilité des références et des capacités techniques du syndicat. La création d'outils de référence, de documents modèles, permettra de gagner en efficacité mais facilitera également la communication des élus sur les projets menés.

b. Recettes externes (court et moyen terme)

- Positionnement plus compétitif sur les marchés publics de maîtrise d'œuvre à l'échelle élargie (hors périmètre statutaire).
- Nouvelles conventions avec des collectivités extérieures attirées par un prestataire complet, réactif, doté d'outils de communication performants.
- Possibilité d'offrir une prestation graphique distincte dans certains cas (scénographie de réunions publiques, brochures d'information, cartographie, création d'animations vidéo, communication sur les réseaux pour faire la promotion des projets des communes, etc.).

3. Renforcer l'attractivité des candidatures aux appels d'offres

- Constitution de dossiers de candidature plus lisibles et plus percutants, valorisant les compétences du syndicat dans un univers concurrentiel croissant.
- Présentation professionnelle des références et méthodologies, amélioration de l'impact visuel et de la compréhension des offres techniques.
- Meilleure prise en compte de la dimension graphique exigée de plus en plus fréquemment dans les critères d'analyse des offres (forme, clarté, ergonomie, communication).

4. Asseoir une identité territoriale et institutionnelle forte

- Valorisation de la charte graphique propre au syndicat, vecteur de visibilité, de reconnaissance et de professionnalisation.
- Consolidation de l'image du syndicat en tant qu'acteur technique compétent, structuré et moderne auprès de ses membres, de ses partenaires et des financeurs.
- Valorisation des savoir-faire internes à travers des supports de communication (plaquettes, bilans d'activité, expositions, réseaux sociaux).



En ce qui concerne le poste à pourvoir, il s'agirait d'un emploi permanent de catégorie B, filière technique, cadre d'emploi des techniciens.

L'agent serait mutualisé entre les deux bureaux d'études, sous la coordination du directeur des services techniques. Ses compétences pourraient également être mises à disposition des communes, afin de répondre à des besoins ponctuels pour lesquels elles ne disposent pas de ressources internes, ce qui leur éviterait également de recourir à des prestataires extérieurs.

Par ailleurs, le financement de ce poste pourrait être progressivement compensé par les missions réalisées hors périmètre syndical, ce qui permettrait une réduction indirecte des contributions des communes membres, via les nouvelles recettes issues des marchés externes.

Le recrutement d'un(e) graphiste représente en conséquence un choix stratégique pour le SCIN, tant pour l'amélioration interne de sa production, la mutualisation au service des communes et le développement externe de son activité.

Il s'inscrit dans une logique d'efficience, de qualité et de rationalisation. Il constitue un investissement à moyen terme, pour mieux servir les projets des collectivités membres, réduire progressivement leur charge financière et renforcer l'attractivité du syndicat.

Un poste de technicien principal de 2^{ème} classe (catégorie B) est ouvert et vacant au tableau des emplois permanents du syndicat (cf. point n° 7 de l'ordre du jour).

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2313-1 et R.2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1 et suivants et ses articles L.411-1 et suivants ;

Vu le référentiel statutaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (décret n° 2010-1357 du 12 novembre 2010 modifié) ;

Vu l'état du personnel de l'établissement public ;

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise M. le président à procéder au recrutement d'un technicien graphiste, mutualisé aux bureaux d'études voirie et bâtiment, sur le poste ouvert et vacant au tableau des emplois permanents ;**
- **Afin d'augmenter les probabilités de trouver un/une candidat(e) dans cette spécialité particulièrement rare et recherchée, autorise M. le président à pourvoir, en tant que de besoin, cet emploi permanent par un agent contractuel de droit public territorial, dans les conditions de l'article L332-8, 2°, du code général de la fonction publique.**



POINT N° 9 : OPERATION N° 32208 : SAUSHEIM – EXTENSION DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE – VALIDATION DE L'APD – AUTORISATION D'ENGAGER LA CONSULTATION D'ENTREPRISES ET D'ENTREPRENDRE LES DEMARCHES NECESSAIRES A L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

En séance du 18 décembre 2024, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le groupement Atelier d'Architecture John Colombo – BET Bourgeat – BET Cibatherm, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension du poste de police municipale de Sausheim.

Au stade APD, les prestations attendues après concertation avec la commune, ont été chiffrées à 304 672,17 € HT, (valeur juin 2025), selon le détail ci-après :

- Terrassement/gros-œuvre/VRD 101 843,52 € HT
- Etanchéité/toiture terrasse..... 13 635,90 € HT
- Menuiseries extérieures aluminium..... 19 791,00 € HT
- Cloisons/doublage/faux-plafonds 19 796,93 € HT
- Menuiserie intérieure bois..... 7 640,46 € HT
- Revêtement de sols souples/carrelage/faïence murale..... 10 233,90 € HT
- Revêtements murs et plafonds..... 9 991,45 € HT
- Echafaudages/bardage/peinture extérieure..... 35 028,81 € HT
- Chauffage/ventilation/plomberie/sanitaire..... 44 044,00 € HT
- Electricité/courant faible 42 666,20 € HT
- **Total..... 304 672,17 € HT**

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2025.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 304 672,17 € HT (phase APD), des travaux d'extension du poste de police municipale de Sausheim ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.**



POINT N° 10 : OPERATION N° 32208 : SAUSHEIM – EXTENSION DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE – AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – AUTORISATION DE SIGNER

Par délibération du 18 décembre 2024, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec l'Atelier d'Architecture John Colombo, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension du poste de police municipale de Sausheim.

Le montant provisoire des honoraires était arrêté à 25 000,00 € HT (taux d'honoraires : 10,00 %, sur un prévisionnel de travaux de 250 000,00 € HT).

L'assemblée délibérante vient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) des travaux liés à cette opération, chiffré à 304 672,17 € HT.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, il y a lieu, à présent, de déterminer le forfait définitif de rémunération des concepteurs, sur la base de l'APD précité.

La commission MAPA du 15 juillet 2025 a émis un avis favorable quant à l'augmentation de 5 467,22 € HT des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre, portant ainsi le montant de ceux-ci à 30 467,22 € HT (304 672,17 € HT x 10,00 %).

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le nouveau montant des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du poste de police municipale à Sausheim, soit 30 467,22 € HT ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer l'avenant y afférent, avec l'Atelier d'Architecture John Colombo.**

POINT N° 11 : OPERATION N° 12403 : BATTENHEIM – INSTALLATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE PARKING DE LA SALLE FESTIVE ET CULTURELLE – VALIDATION DE L'APD – AUTORISATION D'ENGAGER LA CONSULTATION D'ENTREPRISES ET D'ENTREPRENDRE LES DEMARCHES NECESSAIRES A L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de son programme pluriannuel de travaux et pour anticiper les dispositions législatives et réglementaires qui s'appliqueront dès le 1^{er} juillet 2028 aux surfaces de parking de plus de 1 500 m² au titre de la loi climat et résilience du 24 août 2021, modifiée par la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023, mais aussi d'inscrire dès à présent sa politique énergétique dans une perspective d'économie et d'écologie, la commune de Battenheim a décidé de



procéder à l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la salle festive et culturelle.

Le projet porte sur l'équipement, en panneaux photovoltaïques, d'une surface d'environ 1 800 m² ; les panneaux seront installés sur des pannes en profilés, avec structure en acier galvanisé.

Outre leur fonction principale de production d'énergie, ils serviront d'ombrières pour les véhicules et un système de récupération des eaux de pluie sera également prévu sur l'ensemble de la surface installée.

Une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude Intellibat d'Offemont, qui a évalué l'ensemble des travaux à 480 000,00 € HT, hors frais annexes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la salle festive et culturelle de Battenheim, selon, descriptif ci-dessus ;**
- **Approuve l'estimation prévisionnelle de l'opération, chiffrée à 480 000,00 € HT, hors frais annexes ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'accomplir toutes démarches utiles à l'attribution de subventions.**

POINT N° 12 : OPERATION N° 22401 : BALDERSHEIM – REMPLACEMENT DE LA MAIN COURANTE DU STADE DE FOOTBALL – RESULTAT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX – AUTORISATION DE SIGNER

Par délibération du 28 mai 2025, le comité syndical autorisait M. le président à engager une consultation d'entreprises pour le remplacement de la main courante du stade de football de Baldersheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 15 juillet dernier, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot unique – main courante

Société SNEE de Saulcy sur Meurthe (88) pour un montant de 50 230,00 € HT



Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2025.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter le marché à intervenir avec la société retenue.**

POINT N° 13 : OPERATION N° 72504 : RIEDISHEIM- PROGRAMME 2025 DE RENOUELEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – VALIDATION DE L'APD – AUTORISATION D'ENGAGER LA CONSULTATION D'ENTREPRISES ET D'ENTREPRENDRE LES DEMARCHES NECESSAIRES A L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de son plan lumière, engagé en 2024, la commune de Riedisheim a sollicité l'intervention du SCIN pour la réalisation du programme 2025, qui concerne la phase une, baptisée « hypercentre », de renouvellement des installations d'éclairage public.

Cette première tranche portera sur le remplacement de 121 luminaires d'anciennes générations, très énergivores, par des équipements à LEDs répartis sur différentes rues de la commune.

L'opération comporte la dépose des anciens luminaires et leur évacuation dans un centre de recyclage, le remplacement des boîtes à câbles, la mise en place des nouveaux équipements, ainsi que leur raccordement.

Au titre de la mission de maîtrise d'œuvre qui leur a été confiée, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 135 000,00 € HT, hors frais annexes. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le programme 2025, tel que ci-dessus décrit, de renouvellement des installations d'éclairage public à Riedisheim ;**



- **Approuve l'estimation prévisionnelle de l'opération, chiffrée à 135 000,00 € HT, hors frais annexes ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'accomplir toutes démarches utiles à l'attribution de subventions.**

POINT N° 14 : DIVERS

La date du **prochain comité** est fixée au **mercredi 24 septembre 2025 à 18 heures 30, dans la salle Daniel Eckenspieler d'Illzach.**

L'assemblée plénière sera précédée d'une **réunion de bureau**. Les invitations et les convocations seront adressées aux délégués, par voie dématérialisée, dans les délais réglementaires habituels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 25
Sausheim, le 23 juillet 2025



DECISION MODIFICATIVE N° 3

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLE		LIBELLE	MONTANT BP 2025 + DM1 + DM2	MOUVEMENTS		MONTANT APRES DM2
	DEPENSES	RECETTES			DEBIT	CREDIT	
042	6811		DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	314 140,25 €	2 272,79 €		316 413,04 €
023	023		VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 107 591,21 €		2 272,79 €	6 105 318,42 €
TOTAL DES MOUVEMENTS					2 272,79 €	2 272,79 €	

DECISION MODIFICATIVE N° 3

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLE		LIBELLE	MONTANT BP 2025 + DM1 + DM2	MOUVEMENTS		MONTANT APRES DM2
	DEPENSES	RECETTES			DEBIT	CREDIT	
021		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 107 591,21 €	2 272,79 €		6 105 318,42 €
040		28041582	AMORTISSEMENT : AUTRES GROUPEMENTS ET COLLECTIVITES A STATUT PARTICULIER	- €		2 272,79 €	2 272,79 €
204	2041582		AUTRES GROUPEMENTS ET COLLECTIVITES A STATUT PARTICULIER	0,00 €	68 183,63 €		68 183,63 €
TOTAL DES MOUVEMENTS					70 456,42 €	2 272,79 €	

Catégorie	Cadre d'emplois et grades	Nombre d'emplois existants et durée hebdomadaire	Création d'emplois au 31/07/2025	Postes vacants au 31/07/2025
EMPLOIS FONCTIONNELS				
	Directeur général des services	1 poste à temps complet		0
CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS				
A	Attaché hors classe	1 poste à temps complet		0
	Attaché principal	2 postes à temps complet		1
	Attaché	3 postes à temps complet		1
CADRE D'EMPLOIS DES RÉDACTEURS				
B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1 postes à temps complet	1	1
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	2 postes à temps complet		2
	Rédacteur Art. L.332-8-2° du CGFP	1 poste à temps complet		1
	Rédacteur	1 poste à temps complet		1
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS				
C	Adjoint principal 1 ^{ère} classe	2 postes à temps complet		0
	Adjoint principal 2 ^{ème} classe	5 postes à temps complet		4
	Adjoint principal 2 ^{ème} classe	1 poste à temps non complet (17,5 h)		1
	Adjoint principal 2 ^{ème} classe	1 poste à temps non complet (28 h)		0
	Adjoint administratif	2 postes à temps complet		1
CADRE D'EMPLOIS DES INGÉNIEURS				
A	Ingénieur hors classe	1 poste à temps complet		0
	Ingénieur principal	1 poste à temps complet		1
	Ingénieur	3 postes à temps complet		0
CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS				
B	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	4 postes à temps complet		0
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	5 postes à temps complet		5
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe - Art. L.332-8-2° du CGFP	1 poste à temps complet		1
	Technicien	2 postes à temps complet		2
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE				
C	Agent de maîtrise principal	4 postes à temps complet		0
	Agent de maîtrise	5 postes à temps complet		5
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES				
C	Adjoint technique	1 poste à temps complet		0

FICHE DE POSTE

TECHNICIEN GRAPHISTE PAYSAGISTE

POSITIONNEMENT DANS LA COLLECTIVITÉ

Direction : direction générale
Service(s) : bureaux d'études (mutualisé)
Durée de travail : 37,5 h/semaine

CADRE STATUTAIRE

Technicien principal 1^{ère} ou 2^{ème} classe
Filière technique
Catégorie B

MISSIONS

1. Réalisation d'études paysagères et intégration paysagère de projets de voirie et de projet de construction de bâtiments
2. Définition de la stratégie graphique et de la charte graphique du bureau d'études voirie.
3. Réalisation de productions graphiques, plans habillés, perspectives, rendus 3D, réalité augmentée.

POSITIONNEMENT DANS LA STRUCTURE HIÉRARCHIQUE

Directeur général des services
Laurent BENGOLD



Directeur des services techniques
Anthony THIEBO



Technicien infographie paysagère

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE DE LA FONCTION

Travail en bureau sur écran pour la réalisation d'études paysagères et de production graphique
Suivi de chantier d'espaces verts
Partage d'un véhicule affecté au bureau d'études voirie
Horaires variables en fonction des obligations de service (notamment présences ponctuelles pour assistance technique lors de réunions en soirée)

ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS CONFIEES

Activités principales	<ul style="list-style-type: none">▪ Conception d'aménagements paysagers▪ Réalisation de productions graphiques à l'aide de logiciels métiers dédiés▪ Traitement d'image (photos, photos aérienne, maquettes) pour la réalisation de montage photos et vidéos.▪ Maîtrise des logiciels suivants : Sketchup, AutoCAD, Lumion, Adobe Suite▪ Réalisation de plans et croquis sur la thématique de l'aménagement paysagé et des espaces verts▪ Définition de pièces marché (CCTP, BPU, DQE) pour les lots espaces verts, jeux, mobiliers▪ Rédaction de notes et notices techniques
Activités secondaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Accueil téléphonique et/ou physique du public, renseignements, rendez-vous sur le terrain, traitement des doléances en lien avec les activités du bureau d'études voirie▪ Rédaction de notes et de courriers▪ Toutes autres activités nécessaires au bon fonctionnement des services techniques

RELATIONS FONCTIONNELLES

Relations quotidiennes avec l'ensemble des services (administratifs et techniques)
Relations régulières avec les usagers et les partenaires institutionnels du syndicat (élus, agents communaux, entreprises, concessionnaires de réseaux, etc.)

EXIGENCES LIÉES AUX ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS CONFIEES

- Sens des relations humaines, de la diplomatie, du service public
- Autonomie, rigueur, méthode, organisation, réactivité, confidentialité
- Sens de l'initiative, du travail en équipe
- Bonnes capacités rédactionnelles et de synthèse
- Maîtrise des outils informatiques (Autocad, Sketchup, Lumion, Suite Adobe) et bureautiques,
- Gestion des priorités, respect des consignes et des délais
- Communication en direction de la hiérarchie des difficultés rencontrées, de l'avancement des missions confiées, etc.
- Participation à la valorisation de l'image du syndicat

MOYENS

HUMAINS	MATÉRIELS
<ul style="list-style-type: none">✓ Direction générale✓ Direction des services techniques✓ Responsables des bureaux d'études✓ Techniciens des bureaux d'études✓ Services du syndicat en général	<ul style="list-style-type: none">✓ Poste informatique individuel✓ Outils bureautiques✓ Logiciels informatiques métier✓ Messagerie électronique✓ Véhicule de service partagé✓ Drone✓ Téléphone GSM, photocopieurs, scanner

PROFIL SOUHAITÉ

Formation initiale graphiste paysagiste et une formation en espaces verts serait un plus.
Permis de conduire indispensable
Expérience souhaitée 3 à 5 ans dans une fonction similaire

OBSERVATIONS

Attestation d'autorisation d'intervention à proximité des réseaux
Risques particuliers :

- Déplacements et visites de chantiers
- Durée de travail importante sur écran informatique

Titulaire

Nom :
Date :
Signature :

Supérieur hiérarchique

Nom : A. THIEBO
Date :
Signature :

Direction

Nom : L. BENGOLD
Date :
Signature :

NB : les missions et moyens définis dans cette fiche de poste peuvent changer selon les besoins de l'organisation ; **ce document est donc révisable.**